

Domaine spécialisé Armes, explosifs et commerce
 Case postale
 3001 Berne
 +41 31 638 60 60
 www.police.be.ch

Concept de sécurité pour collectionneurs d'armes à feu interdites

Ce formulaire doit être rempli à partir du 15.08.2019 lors de la première demande d'octroi d'une autorisation exceptionnelle selon la nouvelle législation et joint à la demande correspondante. Le formulaire devra par la suite être transmis uniquement lors de mutations (p. ex. déménagement).

Information personnelles	
Nom	Prénom(s)
Date de naissance	Adresse (Rue, N°, NPA, Lieu)
Exigences cantonales pour la conservation sûre par les collectionneurs (art. 13g OArm)	
<p>Les armes à feu automatiques et semi-automatiques selon l'article 5 alinéa 1 de la loi sur les armes doivent être enfermées dans un local / contenant résistant aux cambriolages et aux effractions (p.ex. armoire verrouillable en bois massif, armoire à fusils en acier, coffre-fort, etc.). La culasse d'une arme à feu automatique ou d'une arme à feu automatique transformée en arme à feu semi-automatique doit être conservée séparément du reste de l'arme (art. 47 OArm). Une arme à feu interdite semi-automatique de fabrication à percussion centrale (équipée d'un chargeur de grande capacité) peut être conservée en entier dans un local / contenant.</p>	
Conditions selon l'article 26 LArm	
<p>Les armes, les éléments essentiels d'armes, les accessoires d'armes, les munitions et les éléments de munitions doivent être conservés avec prudence et ne pas être accessibles à des tiers non autorisés.</p>	
Conservation	
<p>Lieu de c. Où l'arme est-elle conservée / où les armes sont-elles conservées? Quelles sont les conditions de verrouillage?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Où la culasse de l'arme est-elle conservée / où les culasses des armes sont-elles conservées? (ne s'applique qu'aux armes à feu automatiques et aux armes à feu automatiques transformées en armes à feu semi-automatiques)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
Annexes	
<ul style="list-style-type: none"> - Quittances d'achat éventuelles du contenant résistant aux effractions - Photos / esquisses éventuelles des locaux/contenants résistant aux cambriolages et aux effractions 	
Confirmation/signature	
Je confirme avoir répondu aux questions de manière conforme à la vérité.	
Lieu, date	Signature requérant(e)

A déposer auprès de: waffen-admin@police.be.ch
 en annexe à la demande d'octroi d'une autorisation exceptionnelle